



Strasbourg/Oslo, juin 2011

Réunion d'experts
« Combattre la violence à l'école »
Oslo, 27-28 juin 2011
DOCUMENT D'INFORMATION

Généralités

L'intimidation, le harcèlement, le cyberharcèlement, la répression, les menaces, la discrimination, l'homophobie et toutes les formes de violence, y compris les châtiments corporels et la violence sexuelle, sont une ombre au tableau des sociétés contemporaines. Il va sans dire que ces phénomènes se manifestent aussi dans les établissements scolaires et les structures éducatives. Or, tout enfant a le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence et de se développer et de se réaliser pleinement dans un environnement éducatif sûr.

L'étude des Nations Unies de 2006 sur la violence à l'encontre des enfants est l'évaluation la plus complète des diverses formes de violence à l'encontre des enfants. Elle porte sur les divers cadres dans lesquels la violence à l'encontre des enfants se manifeste et comprend des recommandations à l'attention des pays, de la communauté régionale et de la communauté mondiale. Les Etats sont notamment appelés à encourager les établissements scolaires à adopter et à mettre en œuvre les codes de conduite applicables à tout le personnel et à tous les élèves, à adopter des mesures de gestion des classes et de discipline qui respectent les droits de l'enfant et à élaborer des programmes spéciaux pour faire face à la violence dans l'environnement scolaire dans son ensemble.

La représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants souligne dans son rapport au **Conseil des droits de l'homme** que de nombreux pays intensifient leurs efforts et favorisent les initiatives visant à prévenir et à combattre la violence à l'encontre des enfants dans l'éducation. Parmi les éléments essentiels de ce processus majeur de changement, citons les campagnes pour une scolarité sans peur et contre des formes particulières de violence, dont la violence sexiste ; les audits scolaires et les débats en vue de la mise au point de normes éthiques et d'un soutien adapté aux enfants, la notification, la médiation et l'assistance aux victimes ; les données et les recherches portant sur les causes profondes de la violence et le soutien aux enfants en situation de risque et les réformes juridiques visant à interdire toutes les formes de violence dans l'éducation.

À cet égard, la **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** constituent un cadre normatif global pour la réduction de toute forme de violence à l'encontre des enfants, qui englobe les types de violence que les enfants peuvent rencontrer dans l'environnement

scolaire. Pour assurer l'application effective de ce cadre global, la jurisprudence du Comité des droits de l'enfant fournira une protection supplémentaire pour les enfants contre la violence, en particulier dans les Observations générales 1 et 13 sur les buts de l'éducation et sur le droit de l'enfant à la protection contre toute forme de violence, respectivement. En outre, le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation dont le mandat a été créé en 1998 joue un rôle actif dans la prévention de la violence et dans la protection des enfants contre la violence dans le système éducatif. Plus d'informations sur le mandat peut être trouvé ci-après: <http://www2.ohchr.org/english/issues/education/rapporteur/index.htm>

Depuis sa création, le Conseil de l'Europe joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants, y compris la violence à l'école et dans d'autres structures éducatives. Ses principaux instruments juridiques, la **Convention européenne des droits de l'homme** et la **Charte sociale européenne**, interdisent catégoriquement les peines ou traitements inhumains ou dégradants et la violence infligés aux enfants, et ce en tous temps et dans tous les cadres. Dans cette perspective, les normes juridiques du Conseil de l'Europe sont pleinement compatibles avec les dispositions applicables de la **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**.

La protection des enfants contre toutes les formes de violence est devenue une priorité stratégique du Conseil de l'Europe en 2006 avec le lancement d'un **programme transversal intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants »**. La Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2009-2011) est allée plus loin. L'Organisation a ainsi été invitée à jouer le rôle d'initiateur et de coordonnateur régional de projets régionaux et nationaux visant à combattre la violence contre les enfants et à devenir le lieu privilégié au niveau européen pour le suivi des recommandations formulées dans l'étude des Nations Unies.

Ces dernières années, le Conseil de l'Europe a mis au point une panoplie complète de **mesures politiques et juridiques** ayant un double objectif : promouvoir une approche globale de l'élimination de la violence à l'encontre des enfants et faire face à des types particuliers de violence ou de cadres dans lesquels cette violence s'exerce. Les normes du Conseil de l'Europe ci-après présentent un intérêt en regard de la protection des enfants contre la violence dans le cadre éducatif :

- Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE 201) ;
- Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2009)10 **sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence** qui favorise l'élaboration et l'application d'un cadre national global pour préserver les droits de l'enfant et protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
- Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2010)7 **sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme**, qui favorise une culture de la démocratie et des droits de l'homme par l'éducation, contribuant ainsi à la prévention de la violence.

Une série complète de recommandations et d'avis du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur la violence dans les établissements scolaires est disponible à l'adresse suivante :

http://www.coe.int/t/transversalprojects/children/violence/ViolenceSchool_fr.asp.

Le Conseil de l'Europe a en outre mis au point un certain nombre de matériels pédagogiques visant à aider les professionnels et les enfants à rendre plus sûr l'environnement éducatif :

- **Le kit de formation « Réduction de la violence à l'école »**, publié en 2009, a pour objet de renforcer les systèmes existants de prévention de la violence dans les Etats membres. Il repose sur une approche globale de la prévention et de la réduction de la violence à l'école et s'inspire des analyses et des données figurant dans les publications et les rapports du Conseil de l'Europe comme « La violence à l'école – un défi pour la communauté locale » (2004) et « Les brimades à l'école » (1999) ;
- *Repères : manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme* a été mis au point par une équipe interculturelle et pluridisciplinaire d'auteurs et d'éducateurs. Ce manuel propose aux animateurs de jeunesse, aux enseignants et aux autres éducateurs, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, des idées concrètes et des activités pratiques afin d'engager les jeunes à défendre les droits de l'homme et de les inciter à prendre des mesures à leur niveau et à celui de leur communauté respective ;
- Un ensemble de lignes directrices sur les divers aspects de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme a été élaboré dans le cadre du projet d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, d'après des exemples de bonnes pratiques observées dans les Etats membres. Il s'agit de « **La mallette ECD/EDH** » qui porte sur des sujets allant de la formation des enseignants et de la gouvernance démocratique des établissements scolaires à l'assurance de la qualité et à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques. La série de manuels « Vivre la démocratie » est destinée à être utilisée dans les classes. L'ensemble de ces matériels contribue à la prévention de la violence et à la protection contre la violence par la promotion d'une culture des droits de l'homme et de la démocratie à l'école, ce qui comprend des mécanismes de règlement pacifique des conflits, des processus de prise de décisions participatifs qui renforcent le respect mutuel et le dialogue et des méthodes d'enseignement interactives favorisant l'esprit critique et la coopération.

Pour promouvoir ses normes et ses outils auprès des professionnels de l'éducation dans les Etats membres, le Conseil de l'Europe a élaboré le **Programme Pestalozzi** et gère un réseau de professionnels de l'éducation qui servent de multiplicateurs au niveau national. En 2011-2012, un stage de formation sera proposé aux formateurs sur le thème suivant : « **L'éducation à la prévention de la violence à l'école** ».

Politique norvégienne d'élimination de la violence à l'école

La Norvège met l'accent sur la mise en place d'un système scolaire offrant à tous les élèves et étudiants un cadre d'apprentissage et un environnement scolaire sûr et global. Le système scolaire norvégien repose sur la participation des élèves et sur la médiation, des initiatives contre le harcèlement, des modules de formation des enseignants et une coopération avec les parents et la communauté extrascolaire.

Pour plus d'informations : <http://www.regjeringen.no/en/dep/kd.html?id=586>

Objectifs de la réunion

La réunion d'experts est organisée conjointement par le Ministère de l'éducation et de la recherche, le Ministère de l'enfance, de l'égalité et de l'intégration sociale et le ministère des Affaires étrangères de la Norvège, le Conseil de l'Europe, le Bureau de la représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants. Le Centre européen Wergeland est copartenaire. La réunion a pour objectifs :

- de mettre en commun les données et les recherches européennes récentes sur la lutte contre la violence à l'encontre des enfants à l'école ;
- de rassembler les méthodologies, stratégies, initiatives et bonnes pratiques internationales et nationales, y compris en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique, pour supprimer la violence à l'école ;
- de recenser les instruments, les méthodes et les recommandations utiles aux travaux de suivi de la représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants pour prévenir et supprimer la violence à l'école ; et
- de définir le rôle que le Conseil de l'Europe pourrait jouer pour faire face à la violence à l'école moyennant sa future stratégie 2012-2015 sur les droits de l'enfant.

Les conclusions et les recommandations de la réunion d'experts de haut niveau donneront des informations utiles au processus de suivi de l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants promu par la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, et alimenteront la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) que le Comité des Ministres devrait adopter au début de 2012.

Participants

La conférence réunira environ 40 à 50 participants, dont des représentants d'organisations régionales et d'États, des experts internationaux, ainsi que des enfants et des jeunes ayant une expérience de l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes nationaux de lutte contre la violence faite aux enfants à l'école ou fermement décidés à en mettre en place.

Méthodes de travail :

La conférence plénière durera deux jours. Après son ouverture officielle, des experts interviendront et les discussions seront menées dans le cadre de quatre séances et de deux groupes de travail (pour la session II). Une brève séance de clôture sera organisée. Les langues de travail seront l'anglais et le français.

Approche thématique :

L'ordre du jour général de la réunion d'experts couvrira les thèmes suivants:

- Séance I :** **Introduction au contexte : La violence à l'école.** Les experts s'efforceront d'avoir une vue d'ensemble de la notion de violence à l'école notamment dans une perspective de genre, d'âge, d'origine ethnique, de race et de handicap.
- Séance II :** **La réduction de la violence à l'école: approches, méthodologies et bonnes pratiques.** Les experts traiteront le thème des bonnes pratiques pour prévenir toutes les formes de violence à l'école, comme les programmes de prévention du harcèlement, la médiation, le règlement des conflits, la gouvernance démocratique, le cadre de l'apprentissage, les outils d'enseignement et d'apprentissage, la participation des enfants et des jeunes ainsi que des parents à l'école, la participation de différents organes du système scolaire, le développement professionnel des éducateurs et les indicateurs d'évaluation.
- Séance III :** **La violence à l'école : créer des partenariats avec les parents, les enfants et la communauté locale.** Les experts analyseront les effets que la violence dans la famille et la communauté a sur le cadre scolaire. Différents types d'approches collaboratives entre les écoles et les parents et les représentants des communautés locales, y compris les pouvoirs locaux, seront étudiés.
- Séance IV :** **Les prochaines étapes – recommandations pour des actions futures**
Les experts d'organisations internationales proposeront des recommandations pour des actions futures. Pour combattre et prévenir la violence contre les enfants à l'école, les experts s'appuieront sur leur expérience et bons exemples pour recommander des mesures supplémentaires à prendre en compte au niveau mondial, régional et national. Il sera renvoyé à des exemples de bonnes pratiques dans une trentaine d'Etats européens ayant mis en place des programmes de prévention de la violence à l'école.

Programme préliminaire (voir le programme distinct)